



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/12/2022

Dossier complet le :
01/02/2023

N° d'enregistrement :
2022-6657

1. Intitulé du projet

Construction d'une ombrière photovoltaïque sur les terrains de sport de Villaines-la-Juhel.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mayenne Ombrières

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alexandre Guérin

RCS / SIRET

9 2 1 | 2 3 3 | 2 7 6 | 0 0 0 1 0

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire	Implantation d'une ombrière photovoltaïque Puissance : 328 kWc Surface couverte : 1 586 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concernant cette demande d'étude au cas par cas consiste à la construction d'une ombrière photovoltaïque sur les terrains de sport de Villaines-la-Juhel situés 20 Rue de Mayenne. La puissance totale à installer est de 328 kWc.

Il n'y a pas de travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Production d'électricité à partir de l'énergie solaire et revente en totalité de l'électricité produite.

Les ombrières photovoltaïques serviront également comme éléments de protection double en cas d'ensoleillement ou par temps de pluie.

Production : 328 kWc

Productibilité attendue : 361 MWh

Propriétaire : commune de Villaines-la-Juhel

Gestionnaire : commune de Villaines-la-Juhel

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier de production se déroulera en plusieurs étapes sur une durée approximative de quatre mois:

- Terrassement du terrain

Préparation du terrain en vue de l'installation des structures

- Mise en place des fondations

Fondations béton, pose des piliers de support et ancrage par béton

- Implantation des structures en acier

- Mise en place de la couverture de panneaux photovoltaïques

- Raccordement au réseau d'électricité

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Production d'électricité et revente

- Un plan de maintenance sera mis en place, traitant de toutes les parties nécessitant un contrôle régulier à savoir :

*Maintenance préventive (contrôles visuels des modules, thermographie, contrôle des onduleurs, etc.)

*Maintenance curative (intervention sur site après réception d'une alerte de défaillance de l'installation photovoltaïque)

L'essentiel du programme de maintenance sera axé sur la maintenance électrique de l'installation.

Eaux pluviales :

Il n'existe actuellement pas d'ouvrage de gestion des eaux pluviales pour la zone envisagée.

Un système de gouttières et de descentes seront installés pour les eaux pluviales. Ces dernières seront infiltrées en bas de pente dans les espaces verts au sud et à l'Ouest de l'ombrière. Des avec tests de perméabilité sont en cours afin de déterminer si nous pouvons également creuser une petite noue sur la longueur de l'ombrière au Sud afin de ne pas devoir surverser au réseau.

Exploitation :

Gérée pendant 30 ans par Mayenne Ombrières, puis l'exploitation et la propriété de la centrale seront transmis à la commune de Villaines-la-Juhel. L'exploitation durera donc minimum 30 ans et pourra durer de nombreuses années plus tard.

Au terme de l'exploitation, la structure, les modules et les fondations seront entièrement retirés. L'intégralité de ces matériaux pourront être recyclés ou réutilisés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de demande de permis de construire

Demandeur : Mayenne Ombrières

Client : Commune de Villaines-la-Juhel

Exploitant : Mayenne Ombrières, puis la commune de Villaines-la-Juhel

Une Convention d'Occupation Temporaire (COT) lie la société à la commune. En effet, la commune nous donne le droit de disposer de ce site pour produire de l'électricité. Cette COT a une durée de 30 ans, aux termes desquels la centrale photovoltaïque appartiendra de plein droit à la commune de Villaines-la-Juhel.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Contenance cadastrale des parcelles du projet	55 756 m ²
Nombre d'ombrières photovoltaïques	1
Surface couverte par les panneaux photovoltaïques	1 586 m ²
Puissance totale photovoltaïque	328 kWc

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1 ° 1 7 ' 0 8 " O Lat. 4 8 ° 2 0 ' 3 6 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	À environ 325m de la ZNIEFF de type 1 "Église de Villaines-la-Juhel".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 approuvant le plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières et ferroviaires relevant de l'État en Mayenne (troisième échéance)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur des surfaces ayant déjà un usage : court de tennis et city-stade. Concernant son raccordement électrique, les tranchées raccordant le projet au réseau n'auront pas d'impact sur l'existant puisqu'il ne s'agit que d'un espace enherbé, sans faune, flore ou arbres.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est conçu en tenant compte des enjeux environnementaux locaux : - Aucun impact environnemental sur la faune et la flore car le projet n'engendre aucun rejet. - Ni coupe, ou élagage d'arbres - Le seul impact concerne un espace enherbé (de l'ombrière au réseau électrique au sud) dans lequel sera creusée une tranchée. Pas d'enjeu particulier puisqu'il n'y a ni faune, ni flore, ni arbre.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Oui, uniquement en phase de travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol et du terrain où l'ombrière photovoltaïque sera construite ne sera pas modifié. Pas de consommation des espaces agricoles, forestiers ou maritimes.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

A l'issue de sa phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé. Grâce à PVCycle, les modules photovoltaïques seront recyclés, et l'ensemble des équipements sera recyclé ou valorisé selon les filières approuvées.

Nous cherchons toujours à infiltrer dans l'assiette du projet les eaux pluviales du projet. Notre ombrière est ici entourée d'espaces verts ; les eaux pluviales pourront donc être entièrement gérée à la source. Nous avons comme hypothèse de creuser une noue (environ 30cm de hauteur) sur toute la longueur de l'ombrière au Sud dans le cas où les tests de perméabilité montreraient une faible perméabilité du sol. Sinon, l'intégralité des EP seront infiltrées en pied de poteau. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y aura absolument aucun impact environnemental.

L'impact visuel de l'ombrière sera quasiment nulle. En effet, bien qu'ayant une hauteur maximale à 6,65m, notre ombrière se situe également en milieu de parcelle et sera donc cachée aux riverains par l'ensemble d'arbres et haies existants entourant le site du complexe sportif. Les habitations les plus proches se situent en effet à 90m.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale, car :

- Aucun impact au niveau du bruit (en phase exploitation) et des odeurs pour les alentours.
- Aucun impact environnemental sur la faune car le projet n'engendre aucun rejet, aucune nuisance.
- Il ne modifie pas l'occupation et l'utilisation des sols.

Le projet se situe en dehors ou n'engendrera pas d'impact à l'égard de toute zone classée et protégée (ZNIEFF, NATURA 2000, etc...)

Le projet contribue à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Propriétaire / gestionnaire de la centrale : Mayenne Ombrières (puis commune de Villaines-la-Juhel)
Demandeur du permis de construire : Mayenne Ombrières

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus




Fait à

Cesson-Sévigné

le, 27/12/2022

Signature



nt sur le cadre ci-dessus